

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Samuel Freuler, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette trente-huitième et ultime séance ordinaire du Conseil communal de la législature 2021-2026.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue également le public présent sur la galerie ou derrière son écran, ainsi que les représentants de la presse.

Il adresse un merci tout particulier à M. Daniel Bussy, huissier, ainsi qu'à M. Arthur Bigler, huissier suppléant, qui d'habitude travaillent dans l'ombre, arrivent avant les Conseillers et repartent juste après avoir éteint les lumières. Voilà donc un petit coup de projecteur sur eux. Le président les remercie pour leur présence, la préparation de la salle et de l'apéro qui va suivre. Il remercie également le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale. Sur la scène œuvrent l'équipe régie-son et à NRTV. Bravo à eux pour la qualité du travail. La retransmission en direct ou en différé des débats suscite toujours beaucoup d'intérêt !

Le président souhaite une dernière séance du Conseil communal animée, avec des débats respectueux dans la forme et engagés sur le fond.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 54 Conseillères et Conseillers.

Il y a 14 excusés (Mmes Marlène Bucca, Ahimara Buffat, Ioulia Esreb, Nathalie Lamarque et Crystelle Maurissen, MM. José Caiano, Daniel Calabrese, Pascal Chollet, Jean-Philippe Genoud, Raphaël Grandjean, Nicolas Lévy, Jérôme Masserey, Simo Mers et Alain Pernet).

3 arriveront plus tard (Mme Albulenë Ukshini Sefa, MM. Sébastien Bertherin et Evan Lock).

4 sont absents (Mme Sabine Million-Courvoisier, MM. Adrien Frantz, Michel Girardet et Tommaso Solimine).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 26 mai 2026, la Municipalité a informé le Bureau qu'elle souhaitait retirer, de l'ordre du jour de la présente séance, le préavis municipal n° 100 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des compteurs d'eau potable et la mise en place d'un système d'acquisition et gestion des données (SAGE). Cet objet a dès lors été retiré de l'ordre du jour.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - Postulat de Mme Isabelle Wegmann et M. Arnaud Durand intitulé « Pour la création d'un registre public des intérêts et participations des membres du Conseil communal et de la Municipalité ».

Le président demande à ses auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, avait déjà été ajouté à l'ordre du jour et sera joint au procès-verbal.

- L'ordre du jour est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mai 2026.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision en un seul débat

6. **Préavis municipal n° 99** : Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2025.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 92** relatif au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité.
8. **Préavis municipal n° 94** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement du système d'information du territoire (SIT) de la ville et le déploiement avec Cartolacôte.
9. **Préavis municipal n° 95** relatif à la Politique de l'habitat et du logement et au règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyer abordable (LLA).
10. **Préavis municipal n° 96** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la refonte de l'échelle des traitements du personnel communal.
11. **Préavis municipal n° 97** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026.
12. **Préavis municipal n° 98** relatif à l'usage du pour-cent culturel en réponse à la motion de M. Nicolas Pellet intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland ».

Autres objets

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles ».
14. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Albulenë Ukshini Sefa et consorts intitulé « Pour compléter l'aménagement de la place de pique-nique En Ruyre » et nomination d'une Commission.
15. Postulat de Mme Isabelle Wegmann et de M. Arnaud Durand intitulé « Pour la création d'un registre public des intérêts et participations des membres du Conseil communal et de la Municipalité ».

Divers

16. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mai 2026

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mai 2026.

Le président déclare ce qui suit : « Je profite de votre acceptation pour remercier notre très chère secrétaire pour la rédaction du procès-verbal ainsi que pour sa précieuse collaboration à la préparation du Conseil de ce soir. La fonction de président étant relativement courte, il y a énormément de choses à intégrer en peu de temps, et ton aide, Karine, est absolument indispensable. Je profite de ce moment pour te remettre un petit cadeau en témoignage de ma profonde gratitude ».

3. Communications du Bureau

- Le 11 mai 2026, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- L'entrevue avec les présidents et responsables de groupes politiques, laquelle avait pour but de décider de la répartition du Bureau et des différentes commissions durant la prochaine législature afin qu'un tournus puisse se faire chaque année au sein des partis politiques, a également eu lieu le 11 mai 2026. La répartition du Bureau pour les 5 prochaines années est la suivante :

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Présidence	PLR	PS	UDC	ECG	GDG
1^{er} vice-président	PS	UDC	ECG	GDG	PLR
2^{ème} vice-président	UDC	ECG	GDG	PLR	PS
Scrutateurs	Les Vert·e·s	Les Vert·e·s	Les Vert·e·s	Les Vert·e·s	Les Vert·e·s
	ECG	GDG	PLR	PS	UDC
Scrutateurs suppléants	GDG	PLR	PS	UDC	ECG
	PLR	PS	UDC	ECG	GDG

- M. Nicolas Pellet, 1^{er} vice-président, a participé au « Printemps des Séniors » organisé le 30 mai 2026 par VIVAG.
- Le 2 juin dernier, le président a eu le plaisir de partager un moment musical, émotionnel et convivial avec les Conseillers. Cette soirée restera gravée dans sa mémoire, et il ose à croire que les Conseillers ont passé un bon moment.
- Le 4 juin 2026 a eu lieu la soirée de clôture du projet « Ville des Idées » issue d'une motion du Conseil communal, à laquelle un grand nombre de membres de la Ville a participé.
- Le 8 juin 2026, le président et la secrétaire ont rencontré une délégation du Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU) afin d'échanger au sujet du postulat du Bureau concernant une salle permanente pour le Conseil communal.

- L'installation des Autorités communales pour la législature 2026-2031 a eu lieu le 9 juin dernier. Mme le Préfet Chantal Turin a procédé à l'assermentation des membres du Conseil communal puis des membres de la Municipalité. Sous sa présidence a également eu lieu l'élection brillante de son successeur M. Nicolas Pellet et de la secrétaire Mme Karine Teixeira Ferreira. Le nouveau président a mené de main de maître la suite de la soirée, qui a vu l'élection du Bureau ainsi que la nomination des diverses commissions et délégations intercommunales.
- Le 14 juin 2026 ont eu lieu les votations fédérales, cantonales et communales. Les résultats pour la Commune de Gland sont les suivants :

Votations fédérales et cantonales

Sur les 7'303 électeurs inscrits à Gland, un total de 4'051 bulletins a été reçu. Le taux de participation s'est élevé à 55,47 %.

- Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) » : objet refusé par 2'494 non contre 1'502 oui. Il y a eu 54 bulletins blancs et 1 bulletin nul.
- Modification du 26 septembre 2025 de la Loi fédérale sur le service civil (LSC) : objet accepté par 1'957 oui contre 1'895 non. Il y a eu 199 bulletins blancs et aucun bulletin nul.
- Initiative populaire constitutionnelle « Pour le droit à vivre dignement de son travail – Pour un salaire minimum cantonal » : objet accepté par 1'904 oui contre 1'867 non. Il y a eu 279 bulletins blanc et 1 bulletin nul.
- Initiative populaire législative « Pour le droit à vivre dignement de son travail – Pour un salaire minimum cantonal » et son contre-projet « Loi sur le salaire minimum » : l'initiative a été refusée par 1'968 non contre 1'730 oui. Il y a eu 292 bulletins blancs et 61 bulletins sans réponse. Le contre-projet a quant à lui été accepté par 1'916 oui contre 1'722 non. Il y a eu 292 bulletins blancs et 121 bulletins sans réponse. À la question subsidiaire qui était posée, le contre-projet a été accepté par 1'973 voix contre 1'604 voix pour l'initiative. Il y a eu 292 bulletins blancs et 182 bulletins sans réponse.

Votation communale

Sur les 9'342 électeurs inscrits, un total de 4'470 bulletins a été reçu. Le taux de participation s'est élevé à 47,85 %. Le référendum communal « Acceptez-vous le préavis municipal n° 82/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation « Gare Sud » incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet ? » a été accepté par 2'146 oui contre 2'078 non. Il y a eu 248 bulletins blanc et aucun bulletin nul.

- La soirée des anciens présidents a eu lieu le 16 juin 2026 au refuge communal. M. Daniel Bussy, huissier, a organisé un repas convivial autour d'une fondue chinoise. Les échanges ont été animés, entre souvenirs, débats sur l'actualité et échanges personnels. Le président remercie encore une fois M. Daniel Bussy pour l'organisation sans faille de cette soirée.
- Le 21 juin 2026, Mme Albulenë Ukshini Sefa, 2^{ème} vice-présidente, assistera aux finales de Graines de Foot organisées par le FC Gland. Cet événement rassemble 50 équipes féminines, masculines et handisport de l'ensemble du Canton.
- La cérémonie de passation de pouvoirs entre le Bureau actuel et le Bureau 2026-2027 aura lieu le lundi 6 juillet 2026. Les personnes concernées recevront tout prochainement un courrier à ce sujet.
- En cette fin de législature, le président tient à saluer les Conseillers quittant le Conseil communal, par choix personnel ou choix des urnes. 27 Conseillers ne seront plus là à la rentrée des classes. Merci à eux pour leur engagement citoyen, ce fut un plaisir de faire leur connaissance et le président pense sûrement les retrouver au détour d'une des nombreuses manifestations organisées dans la belle ville de Gland.
- Enfin le Conseil communal va également prendre congé de 3 municipaux. Madame Culture, Madame Fermeture des apéros et Monsieur Chef du Village comme les Conseillers ont parfois le plaisir de les appeler gentiment entre eux.

L'on pourrait effectivement écrire un « Monsieur, Madame » à leur sujet, tant leurs actions en faveur de la Ville, du vivre ensemble et du rayonnement de Gland ont été nombreuses et appréciées. Madame la Syndique va tout soudain leur rendre encore mieux hommage, mais le président leur adresse, de la part du Conseil communal, ses chaleureux vœux pour la suite de leur parcours. Il leur souhaite un bel été, sans charge mentale, et a le plaisir de leur offrir quelques cadeaux qui marquent la reconnaissance du Conseil communal pour leur engagement.

Avec les arrivées de Mme Sabine Million-Courvoisier et de MM. Michel Girardet et Tommaso Solimine, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Mme la Syndique Christine Girod déclare ce qui suit :

*« Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Une fois n'est pas coutume, je n'ai pas de communications à vous transmettre ce soir. Mais je vais quand-même parler un petit moment.

Il est vrai que la fin de la législature est quand-même un moment particulier. C'est l'heure du bilan et le moment de prendre congé des collègues.

3 personnalités ne se sont en effet pas représentées et ne seront pas là à la fin du mois d'août pour la première séance du Conseil communal. Ces 3 Municipaux totalisent entre eux 53 années d'engagement et d'investissement pour la ville de Gland.

Elle aimerait commencer par Mme Jeannette Weber, qui est entrée à la Municipalité en 2016, après avoir siégé au Conseil communal depuis 2011, dans les rangs du PLR. Elle a toujours été active au sein de la Commune, notamment avec l'association des commerçants. De 2016 à 2021, elle a repris le dicastère du SPOP, et dans le cadre des activités de l'Office du Contrôle des habitants, Jeannette a présidé la Commission de naturalisation. Durant son mandat, elle a vu la nouvelle Loi sur la nationalité suisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018, ce qui a entraîné la mise en place d'un tout nouveau processus de naturalisation et qui a impacté le fonctionnement de la Commission, remaniement auquel Jeannette a contribué largement. Je me suis laissée dire que le Service a souvent bénéficié de plusieurs moments conviviaux et festifs avec elle, notamment lors du Marché hebdomadaire ou des rencontres du Service.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, suite à une réorganisation des dicastères au sein de la Municipalité, Jeannette Weber a repris le dicastère de l'enfance, de la jeunesse et des écoles. Jeannette s'est facilement installée dans le fauteuil du SEJ, malgré un gros changement de dicastère et de son quotidien. Au SEJ, elle a pu accompagner des grands projets et elle en récolte les fruits aujourd'hui, au travers notamment de la concrétisation de 3 grands projets qui sont :

- le Café-Boulon, qui a été inauguré en octobre 2025;*
- la Maison de la jeunesse, qui a été livrée le 1^{er} juin 2026 et qui accueillera dès la rentrée d'août 2026 les jeunes de 8P sur le temps du midi, ainsi que des activités du CRL et des permanences sociales des Travailleurs sociaux de proximité;*
- le Guichet virtuel qui est destiné à l'enfance et à la jeunesse grandir.gland.ch.*

À noter également qu'elle a participé à l'élaboration du Festival des tout-petits, qui est organisé maintenant depuis 2024.

Jeannette a été très rapidement appréciée par les membres de ses Services pour son caractère entier et spontané. Toujours proche des collaboratrices et collaborateurs, prête à aider, elle a évolué dans le respect des sphères politiques et opérationnelles.

Au sein du collège municipal, on retiendra de Jeannette sa personnalité efficace, conviviale, son pragmatisme et son franc-parler.

Merci chère Jeannette, merci pour tout ton travail à la Municipalité – que tu as mené de front avec ton activité dans ton salon de coiffure – ton sérieux et ton amitié durant ces 10 années. Belle suite et tout le meilleur pour toi et ta famille !

Après quelques années au Conseil communal dans les rangs du GDG, Isabelle Monney a été élue à la Municipalité le 1^{er} juillet 2011. Nous étions alors deux petites nouvelles à entrer dans une Municipalité qui passait à l'époque de 5 à 7 membres. Nous avons fait nos premiers pas ensemble dans ce monde complètement nouveau. Isabelle a pris le dicastère de la culture, des affaires sociales, du logement et des cultes. En 2013, elle a créé le service de la culture puis, en 2021, elle a repris la politique des aînés et a vu la création du Pôle des Affaires sociales.

Isabelle a été moteur dans la création du Cinéma Open-Air en répondant à un postulat et dont la 1^{ère} édition a eu lieu en 2012. Elle a soutenu la professionnalisation du Théâtre de Grand-Champ, de son équipe, de son identité et le développement d'une saison culturelle riche, ainsi que la mise en place de soutiens aux artistes. De nombreux projets ont été développés comme l'Été à la Falaise, les boîtes à livres ou encore le sentier historique « Sur les Terres du Baron Guiguer ». Je garderai un très beau souvenir de ma collaboration avec Isabelle, en particulier lorsque, en 2015, nous avons créé ensemble la Pépinière, ce projet commun qui est dédié aux projets des jeunes mais aussi des artistes.

Sur le plan social, il est à relever le développement de la Politique des aînés avec le programme pilote « Vieillir chez soi », l'accompagnement du projet de construction de la nouvelle chapelle catholique, ou encore la rénovation de l'orgue à l'église protestante.

Au sein de son Service, Isabelle a été très appréciée pour l'intérêt qu'elle portait à chacune et à chacun, sa compréhension des enjeux de chaque secteur d'activité, son souci de cohérence entre les projets développés, son soutien pour renforcer les ressources du Service et sa capacité à voir le potentiel de la Ville comme à cerner les besoins variés des habitants.

Isabelle s'est toujours engagée en faveur de la population. Preuve en est, elle deviendra l'une des RIC, citoyenne bénévole au service des aînés de la Ville, qui est une passerelle entre les services et institutions et les concitoyens.

Ces 15 années passées ensemble à la Municipalité ont été riches en échanges et en discussions. Merci Isabelle pour ton amitié, ton implication au sein du collège municipal, tes présences à de nombreux événements et surtout ton soin du détail. Tout le meilleur pour toi !

Et puis celui qui pèse lourd dans la balance des années : Gérald Cretegny, Municipal de 1998 à 2006, puis Syndic jusqu'en 2021, et Municipal de 2021 à 2026.

Gérald a siégé au Conseil communal depuis 1992. Il est entré à la Municipalité en 1998 et s'est installé dans le fauteuil de Syndic de 2006 à 2021, puis il a repris la fonction de Municipal à ce moment-là. Actif dans la vie locale avec les commerçants notamment, il a également été député au Grand Conseil vaudois, Président de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), et est aujourd'hui encore membre du chœur mixte Le Chêne.

À ses débuts à la Municipalité, il a été en charge du SPOP, puis des écoles et de l'accueil de jour. Il est à relever qu'il a activement contribué, voire créé lui-même, le Réseau d'accueil des Toblerones avant de reprendre l'administration générale en étant syndic, puis à nouveau le SPOP en 2021.

Dès le 1^{er} juillet 2021, Gérald a repris la présidence de la Commission de naturalisation. On me dit qu'il apprécie particulièrement les rencontres et les moments de partage privilégiés avec les habitants. Ainsi, depuis 2019, Gérald a effectué plus de 70 visites auprès des jubilaires de la commune (50 ans de mariage, 60 ans de mariage, 90 ans et 100 ans). Très impliqué également au sein de la Commission d'intégration, Gérald a toujours fait preuve d'une grande ouverture d'esprit envers les différentes cultures.

Gérald a également participé à l'élaboration et à la mise en place du système des îlotiers, entré en fonction le 1^{er} janvier 2026, contribuant ainsi au renforcement de la proximité, de la sécurité et du lien avec la population.

C'est aussi sous son impulsion que l'USLG est devenue l'association faîtière de l'ensemble des sociétés locales. Il a ainsi contribué à renforcer la visibilité des petites comme des grandes associations, en défendant les principes de réciprocité et de complémentarité dans le partenariat avec la Municipalité.

De mai 2023 à janvier 2024, à la suite de vacances à différents postes au sein du SPOP, Gérald a repris avec beaucoup d'engagement les tâches en cours ainsi que la gestion de la sécurité publique.

Il a également partagé de nombreux moments conviviaux avec son Service à différents moments, et on m'a dit qu'il apportait régulièrement une attention culinaire qu'il avait pris le temps de préparer lui-même.

Gérald a amené de nombreuses connaissances, ses souvenirs et son expérience dans les débats du collège municipal. Il a travaillé avec fidélité, application et avec un grand sens du service public dans les différents dicastères qu'il a eus. Très présent aux événements communaux, Gérald aura marqué les annales de la Municipalité de Gland pendant 28 ans.

Merci Gérald pour toutes ces années, pour ton implication et pour ton travail.

À vous 3, j'aimerais vous dire Chère Jeannette, Chère Isabelle, Cher Gérald, que notre complicité, nos doutes parfois à certains moments, notre capacité à faire front lors de situations difficiles, nos joutes verbales au détour d'une discussion tout d'un coup enflammée ou d'un projet difficile à gérer, nos divergences à certains moments mais surtout l'amitié qui nous a uni, notre passion commune pour faire vivre la commune de Gland, la force de la discussion et de l'écoute mutuelle, nous ont finalement toujours permis de trouver un consensus pour le bien de la ville de Gland et de ses habitants.

Pour toutes ces discussions, téléphones, emails, échanges, négociations, argumentations, et parfois des déceptions et des moments tristes que nous avons vécus ensemble, pour tout cela, nous, les collègues, garderons un magnifique souvenir de notre belle et fructueuse collaboration. A vous trois, tout simplement, nous vous disons : MERCI. »

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

Il remercie les Conseillers pour les ovations reçues. Il est vraiment très touché par ce geste et par leur attitude. Il souhaite vraiment aux Conseillers pour qui c'est la dernière séance de terminer aussi en beauté, parce qu'il croit que cela vaut la peine de pouvoir vivre une expérience qui se finit bien.

- Les Conseillers ont reçu sur leur table un flyer concernant la Gendarmerie et produit par cette dernière. Il s'agit en fait du mode d'emploi de la Gendarmerie indiquant comment elle travaille, quelles sont les différentes fonctions qu'il y a en son sein, comment les diverses activités fonctionnent entre la Gendarmerie territoriale, la Gendarmerie mobile, le poste de Gland et les îlotiers. Il pense qu'il est utile d'avoir cette brochure, qu'il résumerait presque en un seul mot : lorsqu'un problème surgit, la meilleure chose à faire est d'appeler le 117, qui dirigera peut-être les personnes vers d'autres collègues ou d'autres spécialistes selon les problèmes énoncés. Il n'est jamais interdit de faire le 117, même si l'on pense qu'il n'y a pas d'urgence.

Concernant les îlotiers, qui sont là afin d'avoir une police de proximité, il va donner le premier bilan, qu'il avait d'ailleurs promis pour cette fin de semestre.

Après quelques mois de déploiement, la ville de Gland dresse un premier bilan positif de l'action de ces 3 gendarmes îlotiers. Ce renforcement du dispositif sécuritaire glandois s'inscrit dans une volonté de rendre l'organisation globale plus lisible et plus accessible au quotidien.

Depuis leur arrivée en janvier 2026, les 3 gendarmes îlotiers ont très vite trouvé leur rythme au cœur de Gland, qu'il s'agisse d'échanger avec les commerçants et les restaurateurs, de faire le point avec les responsables de conciergeries ou de discuter avec les moniteurs sportifs, ce contact direct porte ses fruits. Ces nombreux moments de partage spontanés renforcent visiblement le lien de confiance et le sentiment de sérénité au quotidien dans l'espace public. Sur le terrain, leur mission se concentre avant tout sur la prévention. Il s'agit d'une présence rassurante aux points clés de la Ville et d'un suivi attentionné de chaque situation. Pour y parvenir, les îlotiers privilégient une approche pragmatique axée sur la résolution de problèmes à échelle humaine. Concrètement, cette méthode permet de désamorcer rapidement les petits soucis du quotidien par le dialogue, sans devoir passer immédiatement par des démarches administratives ou un dépôt de plainte. Pour la ville de Gland, la réussite de ce dispositif se mesure d'abord à la qualité de ses relations humaines. Se baser sur les statistiques de criminalité à si court terme serait prématuré car de tels chiffres ne deviennent de véritables outils d'analyse que lorsqu'ils sont observés sur plusieurs années. Pour que cette présence sur le terrain soit pleinement efficace, elle s'appuie sur une structure de pilotage avec un bureau opérationnel. Ce dernier se réunit une fois par mois et rassemble des représentants de la Gendarmerie et du Service de la population. Ensemble, ils fixent les grandes lignes d'action, déterminent les priorités du mois à venir et choisissent les moyens les plus adaptés pour répondre aux problématiques identifiées. Sur cette base, le chef de poste de la Gendarmerie coordonne le travail des îlotiers, tandis qu'une rencontre hebdomadaire avec ces derniers permet d'affiner le suivi des événements et d'intégrer les signalements issus du terrain et des réseaux sociaux. Une collaboration étroite s'est concrètement installée avec les assistants de sécurité publique (ASP). La bonne entente et la synergie opérationnelle qui s'est naturellement mise en place est à souligner, facilitée par le fait qu'ils partagent les mêmes bureaux au sein des locaux de l'Administration communale à la Rue du Borgeaud 12.

Les îlotiers vont régulièrement à la rencontre des jeunes dans la rue pour nouer le dialogue et échanger de manière ouverte. Si les occasions d'aller vers des groupes plus importants ont été plus rares ces derniers mois, ce travail de proximité s'intensifiera naturellement avec le retour des beaux jours. Les aînés font également l'objet d'une attention toute particulière. Au-delà des précieux conseils de prévention prodigués, c'est avant tout cette présence physique et bienveillante qui apporte une grande sérénité. Une action ciblée a d'ailleurs permis d'aller à la rencontre de plusieurs veuves âgées directement à leur domicile au cœur d'un quartier résidentiel de la Commune. Cette proximité et ce sens de l'écoute n'exclut pas la fermeté nécessaire au respect des règles. Les îlotiers mènent ainsi des vérifications d'identité spontanées qui ont permis d'intervenir face à des infractions liées aux stupéfiants, de signaler des cas de pollution ou de relever des défauts techniques sur certains véhicules. Plusieurs plaintes ont également été enregistrées ces derniers mois. Enfin, face aux imprévus, les agents répondent toujours présents comme premier échelon de secours local. Qu'il s'agisse de prêter main forte lors d'accidents de la circulation, de sécuriser l'atterrissage d'un hélicoptère de la Rega pour une urgence médicale ou d'intervenir suite à des signalements d'individus suspects, cette réactivité reste un atout précieux pour la Ville. Les îlotiers opèrent principalement en journée, avec une large amplitude horaire et s'adaptent aux situations spécifiques, notamment lors de manifestations, comme ce fut le cas lors de la Foire régionale de La Côte à Montoly. La nuit, le relai est assuré par les patrouilles régionales. Ce dispositif de proximité s'intègre dans une chaîne de sécurité complète, coordonnée avec les ASP communaux, la Gendarmerie territoriale et mobile, ainsi que les polices de sûreté. Comme déjà dit, un flyer explicatif détaillant le dispositif sécuritaire est disponible. Pour garantir l'efficacité des secours, il est important de rappeler que les îlotiers ne remplacent pas les urgences. Pour toute demande d'intervention urgente ou non, le bon réflexe, comme déjà dit, est de composer le 117.

Voilà pour ce qui est des îlotiers. Il espère que ce bilan rassurera les Conseillers. Il n'a pas été fait de manière complaisante, et il croit que lorsque l'on discute avec la population, on remarque tout de suite cette réaction très positive envers ces îlotiers qui viennent discuter et qui n'hésitent pas à prendre contact avec les intervenants.

- Concernant les ASP, 2 aspirants de sécurité publique non armés ont suivi la session 1/2026 de Savatan. En effet, MM. Donovan Denzler et Anthony Camacho ont réussi, le 10 juin dernier, leurs examens et ont ainsi obtenu leur certificat de l'Institut suisse de police (ISP) pour les assistants de sécurité publique. La Municipalité les félicite pour ces résultats. Et il remercie M. Martin Ahlström, qui va reprendre son dicastère, qui ne pouvait pas se libérer, de lui permettre de les féliciter en son nom à Savatan le 11 juillet prochain, lors de la cérémonie de remise des certificats.

- Il s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Voilà une dernière communication qui fait un peu suite à ce que vous avez entendu tout à l'heure, mais chaque municipal sortant voulait aussi, chacun son tour, dire un petit mot concernant leur départ.

Chaque nouvelle seconde, nouvelle heure, nouvelle journée, marque la fin d'une période, aussi courte ou longue soit-elle. La vie ne connaît pas de marche arrière. Elle nous permet de relire, à travers nos souvenirs, les épisodes passés et d'envisager, par de subtiles capacités prédictives, ce à quoi pourrait ressembler le proche avenir.

Les premiers jours de janvier 1998, je découvrais ce qu'était alors l'Administration communale de Gland. Je me souviens de ce questionnement quant aux symboles que représentaient le changement de millénaire et le défi de passer le cap de l'an 2000 dans cette nouvelle fonction de municipal. J'y ai bien heureusement survécu, et le regard que je porte aujourd'hui sur toutes ces années est empreint d'étonnement, de reconnaissance et d'humilité.

D'étonnement quant à la diversité et à la richesse des expériences que j'ai vécues dans l'exercice des fonctions de municipal puis de syndic de cette ville que j'aime et que j'habite depuis ma tendre enfance. De nombreuses et belles rencontres ont agrémenté ma présence auprès de la population et dans les moments de partage autour de l'élaboration des différents projets auxquels j'étais associé.

De reconnaissance envers la population et l'Administration, ainsi qu'à l'adresse des nombreux partenaires. Les autres communes, les associations régionales, les services cantonaux, les entités fédérales, cantonales et communales, les partenaires privés qu'il m'a été possible de connaître et/ou avec lesquels j'ai pu collaborer.

De reconnaissance envers le Service de la sécurité, du transport public et de la population, de ses collaboratrices et collaborateurs, ainsi que de sa Cheffe de service, avec lesquels j'ai partagé les 5 dernières années de mon engagement politique.

De reconnaissance également avec vous, le Conseil communal, qui exprime tant l'esprit démocratique de la gouvernance communale et la valeur de la recherche du consensus qui anime nos villes et nos villages.

Et enfin d'humilité. Car si j'ai des compétences, je suis d'abord un humain parmi les humains, et je dois également assumer mes choix et mes erreurs. Je demande ainsi pardon à toutes celles et ceux que j'aurais pu blesser ou humilier pendant ces années d'engagement.

Je quitte ainsi la vie politique de notre Ville sans regret, avec le sentiment d'avoir vécu un apprentissage exceptionnel de la vie communautaire. Je souhaite à Martin Ahlström, qui me remplacera dès le 1^{er} juillet en municipalité à la tête du dicastère de la sécurité, du transport public et de la population, autant de plaisir que j'y ai vécu ces 5 dernières années. Je souhaite également au Conseil communal et à la Municipalité de poursuivre le chemin vers le consensus qui permet d'avancer ensemble en faveur de la population glandoise.

Je vous souhaite un magnifique Conseil et, d'autre part, on se reverra certainement dans cette magnifique Ville. »

Avec les arrivées de MM. Sébastien Bertherin et Olivier Rochat, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Vieillir chez soi

Ce projet se terminera à la fin juillet. Il a comporté 3 axes :

- Adaptation du lieu de vie;
- Solidarités de voisinage;
- Référence sociale itinérantes.

Ce sont 36 personnes qui pourront vieillir chez elles grâce à 55 adaptations et 7 adaptations des espaces communs, ce qui représente 200 personnes au quotidien amélioré.

La semaine dernière, à point nommé, la Municipalité a appris que le Canton avait décidé de renforcer sa politique de maintien à domicile en introduisant une nouvelle prestation financière qui représente CHF 3000.- par personne et jusqu'à CHF 6000.- pour un couple, utilisable en une ou plusieurs fois. Cette prestation débutera le 1^{er} juillet 2026 et permettra ainsi de poursuivre les adaptations du logement pour des seniors vulnérables, et surtout elle concerne aussi bien les locataires que les propriétaires, sans conditions de revenu ou de fortune.

Les informations sont disponibles sur le site Internet du Canton et, sous peu, sur celui de la ville de Gland.

Plan Canicule

Pour la 2^{ème} année consécutive, le Plan canicule a été déclenché. La Ville collabore avec le CMS de Gland Ville. Ce dispositif s'adresse aux seniors de 75 ans et plus. Dans le cadre de sa mise en œuvre, tous les habitants concernés ont été personnellement contactés dès le mois de mars. Il est accessible sur inscription et permet un suivi professionnel adapté en cas de fortes chaleurs, afin de prévenir les risques pour la santé.

Relais d'information citoyens ou RIC

Il s'agit-là de personnes relais qui ont un objectif : faciliter les liens entre les 60 ans et plus et le réseau de proximité. Ce dispositif a été conçu par Pro Senectute et a démarré à la Vallée de Joux. Il vient d'être lancé dans notre Ville.

Les RIC ou relais ont une bonne connaissance du réseau associatif et professionnel, ainsi que de l'offre de prestations existantes. Ils sont bénévoles, sont formés et disposent de différents outils pour aider les personnes dans leurs recherches et les accompagner vers une solution adaptée. Ils écoutent, informent et orientent vers les activités associatives et les services adéquats et surtout ils dirigent vers les professionnels du social et de la santé.

- Elle s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Je vous remercie pour votre écoute à l'occasion de mes dernières communications et à l'occasion de mon dernier Conseil. Et je profite de l'occasion pour vous dire quelques mots.

Ce soir, je prends la parole avec une émotion toute particulière. Après 15 années passées au sein de la Municipalité, il est temps pour moi de tourner une page. 15 ans, c'est à la fois très long et incroyablement court. Long parce qu'il y a eu des centaines de séances, quelques milliers de courriels, et probablement plusieurs kilos de dossiers transportés d'un bureau à l'autre. Court parce que lorsqu'on aime ce que l'on fait, le temps file à une vitesse déconcertante.

Lorsque j'ai commencé cette aventure, le Service de la culture, du logement et des affaires sociales n'était encore qu'une idée. À peine quelques lignes sur un organigramme, et surtout beaucoup d'enthousiasme de ma part. J'ai eu le bonheur de participer à sa construction, pierre après pierre, projet après projet, entourée de collaborateurs engagés. Merci 1'000 fois à ma Cheffe de service, Sandrine, qui nous regarde ce soir, à ma Syndique, à mes collègues municipaux, et à vous chers Conseillers. Ensemble nous avons donné vie à des initiatives qui, je l'espère, ont contribué à rendre notre Ville toujours plus vivante, plus solidaire et plus accueillante. J'ai eu le privilège de voir des artistes nous émerveiller, des associations nous rassembler, des seniors nous

inspirer, des familles s'épanouir et des projets parfois un peu fous devenir réalité. Et j'ai aussi appris que, en politique communale, il faut savoir tout faire. Inaugurer une exposition, couper un ruban, débattre d'un règlement, parler logement, écouter les préoccupations des habitants, et parfois même expliquer pourquoi la culture n'est pas un luxe, mais une nécessité. Bref, être un peu chef d'orchestre sans toujours avoir la bonne partition.

Je quitte mes fonctions avec le sentiment d'avoir reçu bien plus que ce que j'ai apporté. J'ai eu la chance immense de servir une ville que j'aime profondément, une ville dynamique, généreuse, ambitieuse, qui sait regarder vers l'avenir sans oublier ce qui fait son âme : vous tous, ses habitants. Bien sûr, je ne prétendrai pas que tout a été toujours si simple. Nous avons parfois débattu avec passion, parfois étés en désaccord, mais nous avons toujours partagé le même objectif, agir pour le bien de notre Commune et de ses habitants.

Je pars donc avec beaucoup de gratitude, quelques souvenirs impérissables et une certitude. Après 15 ans, on ne quitte jamais vraiment une ville que l'on aime, on change simplement de place.

Je souhaite à mon successeur Daniel Calabrese beaucoup de plaisir et de réussite dans cette magnifique aventure. Je lui transmets un service fantastique, construit avec passion au fil des années, et je suis convaincue qu'il saura continuer à le faire grandir au service de notre belle Ville.

Merci à mes collègues municipaux, aux membres du Conseil communal, aux collaborateurs de l'Administration, aux associations et à toutes celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance durant ces 15 années.

Merci à toi Raymond, mon mari, ce fut un immense honneur et surtout un immense bonheur.

Merci à vous tous. »

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- La Fête du Chêne aura lieu le jeudi 25 juin prochain. Plus de 1'000 enfants défileront depuis la gare jusqu'au collège des Perrerets avec leurs beaux costumes du monde aquatique. La fête continuera avec l'espace disco, et des stands de boissons et de nourriture seront sur place jusqu'à 22h00.

- Elle s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« C'est avec une émotion particulière que je m'adresse à vous ce soir depuis ce pupitre pour la dernière fois. Après 10 ans de Municipalité consacrés à l'engagement public, j'ai décidé qu'il était temps pour moi de tourner cette page et de laisser les réunions qui n'en finissent pas, surtout les 3^{èmes} mi-temps, aux plus jeunes.

Alors de quoi vous parler ce soir dans ce discours puisque mes collègues vous ont déjà quasiment tout dit ? Et bien je pourrais par exemple remercier le PLR qui m'a accordé sa confiance et m'a ainsi donné la possibilité de devenir municipale. Je pourrais remercier mes collègues pour les débats constructifs, leur soutien, et surtout pour leur amitié. Être municipale est un métier extraordinaire. C'est être à la fois visionnaire, gestionnaire, médiateur, psychologue et spécialiste dans de tas de métiers dans lesquels on ne connaît absolument rien au départ.

Ou je pourrais faire comme aux Oscars, remercier ma famille et mes amis, qui m'ont toujours soutenue, même si je devais souvent renoncer à leurs invitations.

Mais les véritables héros de cette aventure sont les employés de la commune de Gland, qui m'ont aidée à réaliser ce film, qui pouvait ressembler parfois à une comédie, parfois à un drame, mais heureusement jamais à un film d'horreur. Sans leur engagement et leur professionnalisme, notre Ville ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Je pourrais bien sûr également vous remercier, Chères Conseillères, Chers Conseillers, pour votre confiance, et vous remercier aussi pour ces fameuses 3^{èmes} mi-temps qui ont souvent permis de refaire le monde.

En réalité, ce que j'aimerais vous dire, c'est simplement merci du fond du cœur. Je quitte ma fonction avec beaucoup de souvenirs et seulement très peu de cheveux blancs, et cela grâce à vous tous. En refermant ce chapitre, je ressens avant tout de la gratitude. Gratitude pour la confiance reçue et les liens tissés. Merci beaucoup. »

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Déclare qu'il ne sait pas ce qu'il doit dire, lui, au niveau des cheveux... Il préférerait d'ailleurs qu'ils soient blancs au lieu qu'ils aient tous décidé de sauter ! Mais enfin voilà, il revient avec ses communications classiques après tant d'émotions, et il en est désolé. Il est vrai que cela était intéressant parce que, à l'image que ce qu'a magnifiquement dit Mme la Syndique Christine Girod, les discours des 3 municipaux sortants étaient vraiment à leur image. Et vraiment, même s'il se réjouit évidemment de recommencer une aventure avec 3 nouvelles personnes, il va vraiment beaucoup les regretter et ils vont beaucoup lui manquer.

Sports

- Le terrain C synthétique qui devait être prêt pour la journée « Graines de Foot », à laquelle il aura le plaisir d'être avec la 2^{ème} vice-présidente le 21 juin prochain pour faire un petit discours, ne sera malheureusement pas prêt. Il était prévu qu'il le soit à cette occasion et que, dès le lundi, les travaux du terrain D débutent, mais cela ne sera malheureusement pas le cas. Il faut le dire, et elle l'avoue elle-même, la société RealSport a des problèmes d'organisation et n'a donc pas réussi à faire les choses en temps et en heure. La journée « Graine de Foot » pourra se dérouler tout à fait normalement puisque donc les terrains D et F sont disponibles et que les terrains en herbe A et B sont praticables, il n'y a donc pas de souci pour l'organisation de ce tournoi, mais c'est dommage. Il aurait été apprécié de voir tous ces jeunes débutant sur ce nouveau terrain, qui sera par ailleurs magnifique.
- L'événement « En Bord en Fête », qui a eu lieu le 31 mai 2026, a très bien fonctionné, avec notamment 165 participants à la course organisée par la Foulée Glandoise.
- Le Bike, Walk & Brunch a également fini par très bien fonctionner. Celui-ci a eu lieu le 14 juin 2026 avec 36 participants, sachant qu'en début de semaine il n'y en avait que 4. Il remercie donc le Service de la communication pour avoir poussé un peu l'événement et pour avoir un peu retardé les inscriptions, ce qui fait que cette belle journée s'est bien déroulée.
- Les pilates, yoga ou zuma & wine ont toujours lieu au domaine de La Capitaine les mercredis soir. Ces événements sont toujours complets et fonctionnent très bien.

Economie

Le mois de juin a été très dynamique puisque, dans le cadre de « Gland Académie », la Table des entrepreneurs a été lancée, à laquelle il a assisté au Café du Rallye. Une trentaine d'entrepreneurs étaient présents, lesquels ont réseauté. C'était également l'occasion de voir la transformation du Café du Rallye qui a fait peau neuve, et il invite la population à y aller pour notamment voir sa terrasse.

Lors du premier semestre, une vingtaine d'autres événements ont eu lieu dans le cadre de « Gland Académie, avec des retours vraiment très positifs. Le dernier événement aura lieu le 24 juin prochain, sur le thème de la blockchain. À cette occasion, M. Lino Finini, ancien Conseiller et CO de Swissquote, fera une présentation à ce sujet, de ses défis et de tokenisation. Il invite chacune et chacun à assister à cette présentation. Les inscriptions peuvent se faire via le site Internet de la Commune www.gland.ch/academie, sur lequel se trouvent également toutes les informations utiles.

- L'inauguration du Vieux-Bourg a rencontré un beau succès, que les commerçants ont fortement apprécié. C'était la dernière action de la Municipalité dans le cadre du dispositif du Vieux-Bourg. 648 personnes ont participé au rallye et ont donc visité chacun des commerçants pour participer au concours. Au-delà de la fête elle-même, c'était une magnifique manière de terminer cette aide aux commerçants pendant les travaux du Vieux-Bourg.

- L'appel à candidature pour l'Incubateur Nouvelle économie, est toujours ouvert à des porteurs de projets via le site Internet www.gland.ch/economie.

Finances

- Un emprunt de CHF 5 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, échu au 15 juin 2026, a été renouvelé pour une année, sans mouvement de fonds, au taux de 0,43 % par an, soit jusqu'au 15 juin 2026.
- Un emprunt de CHF 4 Mios auprès de BVG Stiftung, qui sera échu au 27 juin 2026, a été renouvelé pour une année, sans mouvement de fonds, également au taux de 0,43 % par an, soit jusqu'au 27 juin 2027.
- 3 bouclements de crédit sont annoncés :

Préavis municipal n° 56/2024 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de réaménagement :	
- du pavillon Mont-Blanc 29; - du 1^{er} étage de Borgeaud 12; - et de locaux de Montoly 1;	
consécutif à une réorganisation de certains services de l'Administration communale	
Crédit d'investissement accordé	CHF 527'100.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 526'244.93
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 526'244.93, soit 99,86 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 755.07
Solde à amortir au 31 décembre 2025	CHF 0.-

Préavis municipal n° 68/2020 relatif à une demande de crédit d'investissement pour une étude en réponse à la motion de M. Patrick Vallat et consorts GdG intitulée « Un projet Smart City pour ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies d'information »	
Crédit d'investissement accordé	CHF 74'033.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 74'033.-
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 74'033.-, soit 100 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 0.-
Solde à amortir au 31 décembre 2025	CHF 50'342.20

Préavis municipal n° 70/2020 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025	
Crédit d'investissement accordé	CHF 3'208'050.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 1'061'173.42
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 1'061'173.42, soit 33,08 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 2'146'876.58
Solde à amortir au 31 décembre 2025	CHF 828'953.98

Le solde disponible de ce préavis est assez important, ce qui est tout à fait logique. Il rappelle que cela représente 1 point d'impôt pour le DISREN chaque année. Cela sert à pour couvrir toutes les dépenses éventuelles et, dans le cadre du DISREN, il n'est jamais dépensé tous ces montants, d'où le solde assez important.

- Comme les Conseillers ont décidé d'augmenter le montant des vacations du Conseil communal, la Municipalité a décidé, sans attendre que la demande soit faite comme cela a été le cas lors de la dernière législature, d'augmenter les vacations pour les séances des commissions permanentes municipales, à savoir la Commission culturelle, la Commission du comité Gland Écran, la Commission de salubrité, la Commission de l'urbanisme, la Commission de l'énergie, la Commission d'intégration, la Commission de naturalisation et le Conseil d'établissement scolaire. Les vacations de ces commissions passent donc également de CHF 40.- à CHF 45.- de l'heure pour s'aligner aux diverses commissions du Conseil communal.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux à la gare

Les Conseillers ont peut-être vu que certains travaux avaient lieu à la gare de Gland, notamment du côté nord de celle-ci. Dans le cadre du Plan d'entretien routier 2026, cette intervention a lieu ces jours dans ce secteur-là. Afin d'améliorer la sécurité et la lisibilité de cet espace, un nouveau marquage au sol sera réalisé durant le mois de juillet, lequel permettra de mieux identifier la zone 20 km/h, de guider le déplacement des piétons et des cyclistes, et de favoriser un partage plus harmonieux de l'espace public. Les travaux se poursuivront ensuite avec le remplacement d'une partie du mobilier urbain, puisque les fameuses ellipses arrivent vraiment en bout de vie après un peu plus de 10 ans. De nouveaux aménagements intégrant davantage de végétalisation et des assises plus confortables, avec des dossiers et des accoudoirs, viendront compléter cet espace. L'objectif est de rendre ce secteur central plus accueillant, plus agréable à vivre et mieux adapté aux différents usages. Ces installations seront mises en place à la fin du mois de juillet.

- Du côté sud de la Ville, notamment au niveau de la Route Suisse, le projet de requalification de la RC1 poursuit son avancement conformément au calendrier annoncé. Pour la partie située en localité, l'enquête publique relative à l'exécution de ce projet sera publiée dès demain 19 juin 2026. En cas d'intérêt, il ne faut pas hésiter à venir consulter les plans d'exécution de ce projet au secrétariat du Service des infrastructures et de l'environnement. L'enquête publique aura lieu durant 30 jours.

Concernant le tronçon hors localité, qui est un projet porté par le Canton, plusieurs étapes importantes ont également été franchies. L'enquête publique est désormais terminée et a abouti favorablement. Par ailleurs, le financement cantonal a été validé dans le cadre de l'EMPD pour un montant de CHF 26,3 Mios. Ces avancées permettent aujourd'hui de confirmer que les 2 volets du projet progressent de manière coordonnée et selon le planning prévu.

- Concernant le réaménagement du parc de la Dôle, dont elle avait sauf erreur déjà parlé, elle remercie les nombreux Conseillers qui étaient présents aujourd'hui. Grâce au crédit d'étude que le Conseil communal a validé, la Municipalité a pu organiser aujourd'hui, de 16h00 à 20h00, une démarche participative dans ce parc. Au programme figurent notamment des visites guidées des aménagements, des espaces d'échange et de participation, des animations pour les petits et les grands. Et pour les personnes qui n'ont pas pu venir aujourd'hui, la plateforme Decidim permet d'avoir accès à un sondage en ligne permettant à chacun de donner votre avis sur les aménagements envisagés. À ce jour, près de 160 personnes ont déjà répondu à ce sondage, lequel est ouvert jusqu'à la fin du mois.
- Pour conclure, puisque l'on arrive au terme de la législature, elle souhaite juste projeter une courte vidéo qui retrace quelques moments marquants du projet du Vieux-Bourg. Cela fera peut-être plaisir au président du Conseil communal, puisqu'il est vrai qu'en général elle commençait ses communications avec les travaux du Vieux-Bourg. Promis, elle n'en parlera plus lors des prochaines séances du Conseil communal.

Elle profite de cette occasion pour remercier encore une fois les Conseillers pour la confiance qu'ils ont accordée à ce projet, pour remercier ses collègues de la Municipalité ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Service des infrastructures et de l'environnement et de tous les services qui ont été concernés par ce projet phare de la législature.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- N'a pas de communication.

5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Michel Girardet : déclare que la séance du Conseil intercommunal (CI) de Région de Nyon s'est tenue hier soir à la Salle communale de Dully.

Elle a commencé par les communications du CoDir, où chaque membre a présenté un bilan de législature sur son dicastère. Il serait trop long de mentionner ce qui a été dit. On peut toutefois en tirer le constat qu'au fil des ans Région de Nyon s'est vraiment professionnalisée et que c'est maintenant une institution qui a montré que, si pour certains elle peut encore paraître complexe et pas facile à comprendre, elle a cependant fortement amélioré la communication et son utilité dans la concrétisation de projets régionaux et transfrontaliers.

Le premier point traité a été celui des comptes. L'exercice présente un excédent de recettes de CHF 87'258.-. Des amortissements extraordinaires ont également été réalisés. Il relève que ceci a été possible grâce à l'augmentation de la cotisation de CHF 20.- à CHF 25.- par habitant en 2023. Le CoDir a toutefois constaté que, au vu des exercices 2023 et 2024, cette augmentation était trop élevée la cotisation a été abaissée à CHF 23.- au 1^{er} janvier 2026. Il sera intéressant de voir le résultat de l'exercice 2026 car la Commission des finances propose que dite cotisation soit abaissée à CHF 22.-.

Les comptes ont été approuvés sans discussion particulière.

S'en est suivi le rapport de la Commission de gestion, qu'il ne va pas détailler maintenant. Pour ceux que cela intéresse, il est possible de le consulter sur le site Internet de Région de Nyon, rubrique Conseil Intercommunal. La COGES n'a pas relevé de dysfonctionnement ou autre problème, mais s'est au contraire montrée globalement positive sur le fonctionnement de Région de Nyon.

4 préavis ont été discutés, lesquels n'ont pas soulevé de discussions particulières et ont par conséquent été approuvés à une très large majorité.

Le 1^{er} concerne la mobilité et l'ajout de courses supplémentaires sur tout le périmètre du district. Cela va dans le sens du développement des transports publics.

Le 2^{ème} est un projet pour l'accessibilité culturelle dans le district de Nyon, et plus particulièrement la mutualisation du matériel entre les diverses institutions culturelles, ainsi que le partage des expériences pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Cela est une bonne chose de regrouper à la fois la logistique et l'expérience. Un vœu a été émis afin que ce principe soit par la suite également mis en place pour le sport.

Le 3^{ème} est une convention quadriennale de CHF 50'000.- par année pour soutenir le Parc animalier de la Garenne. Celui-ci a connu passablement de difficultés ces dernières années. Un nouveau Conseil de fondation a repris les choses en main afin de maintenir et développer ce parc, qui est un atout touristique et éducatif indéniable pour la région.

Le 4^{ème} est un soutien à l'aménagement pour modes doux sur la Route Cantonale à Eysins. Cette participation logique va dans le même sens que ce qui a été effectué par exemple pour les communes situées sur la Route Suisse.

Pour le reste, rien de particulier n'est à signaler, si ce n'est qu'il a personnellement déposé une interpellation préconisant que les délégués faisant partie des communes amenant des projets, à savoir les cercles porteurs, ne puissent intégrer les commissions ad'hoc afin d'éviter un conflit d'intérêt. Cela sera intégrée à une prochaine révision du Règlement du Conseil Intercommunal.

L'assermentation des nouveaux délégués aura lieu le 24 juin prochain à Gland.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

6. Préavis municipal n° 99 : Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2025

- Mme Léonie Wahlen, présidente et rapporteur de la Commission de gestion (ci-après COGES), tient, au nom de cette dernière, à remercier le Secrétariat municipal qui s'est donné beaucoup de peine pour répondre aux questions posées avec beaucoup de rapidité et d'efficacité. Il y a 2 ou 3 ans, la COGES s'était plainte de recevoir les réponses peu de temps avant le délai du dépôt du rapport. Cela n'a pas été le cas cette année et elle tient à remercier le Secrétariat municipal ainsi que les municipaux qui se sont déplacés. Une date a été trouvée pour une séance, laquelle a été très intéressante et des discussions ont pu avoir lieu.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le rapport de gestion 2025 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour l'exercice écoulé.

- La discussion est ouverte.
- M. Jérôme Frachebourg : a quand-même été déçu à la lecture de ce rapport, qui pour lui est plus un résumé du rapport de gestion. Il a eu peine à trouver une appréciation. C'est un résumé, il y a point par point des détails, des faits qui sont cités, mais nulle part il n'y a une appréciation sur la gestion de la Municipalité. Il n'y a aucun vœu. Sous réserve de la conclusion qui dit d'accepter ce préavis, il n'a pas l'impression qu'il y a vraiment eu un examen critique de cette gestion, ou s'il a eu lieu, cela ne transparait pas du tout dans le rapport. Il espère que la future COGES soit un peu plus challenging et qu'elle soumette peut-être 1 ou 2 vœux et qu'elle donne en tout cas une appréciation sur la gestion de la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide d'approuver la gestion de l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), déclare qu'il s'est amusé, pour la première page de ce rapport, à mettre la panoplie des pièces de monnaies suisses. Quelque part, il pense que s'il demande à chaque Conseiller ceux qui ont encore des pièces de monnaie dans leurs poches, il n'y aurait peut-être pas grand-monde qui lèverait la main. Cela est donc assez amusant de voir comme, en quelques années, les choses changent énormément. Voilà, c'est la soirée des hommages, mais c'est peut-être aussi l'occasion de faire un petit hommage aux pièces de monnaies suisses.

Il lit ensuite les conclusions de la COFIN recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les comptes 2025 tels que présentés.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide d'adopter les comptes de l'exercice 2025 tels que présentés, soit le compte d'exploitation de la bourse communale et le bilan.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 92 relatif au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité

- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la COFIN, rappelle que cette commission propose plusieurs amendements au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité, lequel était annexé au préavis. Il va faire l'économie de la lecture de tous les amendements proposés car il y en a beaucoup. Il se bornera à lire l'appréciation de la COFIN et des conclusions de cette dernière.

Il rappelle le vœu présenté par la COFIN, qui est le suivant :

- Afin que le montant des vacations apparaisse clairement dans les comptes, la COFIN émet le souhait que le compte 01200.3000.00 « Salaires des autorités et commissions » soit scindé en 2 rubriques distinctes séparant la rémunération fixe des vacations.

Il lit enfin les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis amendé tel que proposé.

- Le président constate que la COFIN recommande aux Conseillers d'accepter le préavis mais que plusieurs amendements sont proposés. Pour le traitement de ce sujet, le président propose de procéder de la manière suivante :
 - Discussion générale sur préavis et sur les principaux amendements proposés dans leur globalité;
 - Discussion et vote sur le Règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité, article par article, voire point par point, amendement après amendement;
 - Discussion et vote sur le Règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité, dans son entier, amendé ou non;
 - Discussion sur l'annexe au Règlement précité, en fonction des amendements qui auraient été acceptés;
 - Interruption éventuelle pour le recalcul des montants de l'annexe;
 - Discussion sur le préavis et sur les décisions amendées au travers de l'annexe au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité;
 - Discussion et vote sur le préavis, dans son entier, amendé ou non.

Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

- M. Gilles Davoine : déclare que la Municipalité a pris conscience, a accepté et a compris le fait que la COFIN souhaite voir des enveloppes ne pas être régulièrement dépassées par les vacations des municipaux. Ces derniers ont effectivement compris qu'il y a une demande de contrôle plus importante de transparence. Et il croit qu'avec les dernières discussions que la Municipalité a eues avec la COFIN, cette dernière a aussi pris conscience et compris l'attachement de la Municipalité aux vacations, lesquelles ont finalement été laissées dans le projet qui a été présenté au Conseil communal amendé, mais qui ne permettent en réalité plus d'avoir beaucoup de vacations puisqu'elles se limiteraient vraiment à une part extrêmement congrue du travail de la Municipalité.

Par conséquent, la Municipalité continue de discuter avec la COFIN et franchement il pense qu'une solution est sur le point d'être trouvée, sachant que, dans la solution de base qui a été proposée, il y a un petit oubli, puisqu'elle prévoyait une enveloppe de CHF 630'000.- alors que dans les crédits complémentaires, pour lesquels une décision sera prise plus tard mais que la COFIN a acceptés à l'unanimité, il y a déjà une part supplémentaire pour les vacations qui passeraient à CHF 60.-. Il y a donc une enveloppe un peu plus grande et l'on peut justement discuter d'une répartition et d'une limite. Des discussions sont donc en cours, le délai était trop court pour pouvoir arriver devant le Conseil communal avec une solution finale concertée. La Municipalité pourrait évidemment envisager de retirer le préavis et revenir avec une nouvelle proposition. Le problème est que le préavis municipal n° 94/2021 relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026, actuellement en vigueur, n'est valable que jusqu'au 30 juin 2026. Mais comme cela embêterait un peu les membres de la Municipalité de ne plus être payés depuis le 1^{er} juillet 2026, il y a un petit souci. De l'avis de la Municipalité, elle ne peut pas juste retirer le préavis et revenir devant le Conseil communal le plus rapidement possible avec une nouvelle proposition.

Le projet de la Municipalité est donc de proposer l'amendement suivant :

Le chiffre I. du préavis est modifié comme suit :

- I. Le système de traitement et de prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité (règlement et indemnités) tel que prévu par le préavis municipal n° 94/2021, applicable du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026, est prolongé aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2026.*

Les chiffres II. à V. sont abrogés.

Cela permettrait à la Municipalité de continuer de discuter avec la COFIN et de revenir devant le Conseil communal avec un préavis concerté avec la COFIN, et qui permettra certainement de ne pas avoir de longs débats, comme cela aurait éventuellement été le cas ce soir. Donc voilà l'amendement que la Municipalité propose au président de traiter en premier, parce qu'évidemment que si cet amendement passe, et bien pour lui le sujet serait clos.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général et sur le rapport de la COFIN.
- M. Nicolas Pellet : déclare que, suite à ce que vient de dire M. le Municipal Gilles Davoine, 3 points ont effectivement posé quelques problèmes à la COFIN, soit celui du plafond budgétaire et de l'enveloppe globale, celui des vacations et de leur définition, et celui de l'absence de système de contrôle interne. Puisque ces 3 points ont été évoqués et que la Municipalité s'engage à retravailler, dans le cadre d'un nouveau préavis, sur un système de rémunération plus cohérent, la COFIN retire dans ce cas-là l'ensemble de ses amendements proposés et se rallie à la solution de l'unique amendement qui est proposé par la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement présenté par la Municipalité.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'amendement proposé par la Municipalité est accepté à une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée.

- La discussion est ouverte sur le préavis ainsi amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

d'accepter le préavis municipal n° 92 relatif au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031 amendé comme suit :

- Le système de traitement et de prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité (règlement et indemnités) tel que prévu par le préavis municipal n° 94/2021, applicable du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026, est prolongé aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2026;*

Les chiffres II. à IV. sont abrogés.

8. Préavis municipal n° 94 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement du système d'information du territoire (SIT) de la Ville et le déploiement avec Cartolacôte

- M. Yvan Gremion, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- La Commission souhaite que la mise en œuvre du présent préavis permette d'accélérer la migration complète vers QGIS afin d'unifier les outils géomatiques de la Ville et de réduire progressivement les coûts liés au maintien de l'ancien système GeoConcept.

Elle souhaite également que la Municipalité assure une communication régulière concernant les nouvelles données, cartes et fonctionnalités mises à disposition du public via le portail Cartolacôte ainsi que sur le site Internet communal, afin de favoriser leur visibilité et leur utilisation par la population et les professionnels.

Par ailleurs, la Commission émet le souhait que le développement du SIT s'accompagne d'une stratégie de déploiement progressive au sein des différents services communaux, afin de renforcer la numérisation de l'Administration et d'encourager une utilisation transversale et harmonisée des données territoriales.

Enfin, la Commission technique souhaite que des objectifs clairs et structurés soient définis pour la mise en œuvre du projet, selon la méthode SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis, ainsi que bienveillants), afin de garantir un suivi précis de l'utilisation du montant alloué ainsi que de l'avancement du développement du SIT et de son intégration avec Cartolacôte.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 94 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement du système d'information du territoire (SIT) de la Ville et le déploiement avec Cartolacôte;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 164'600.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux;*
- III. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2028;*

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 164'600.- sur une période de 5 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation.*

9. Préavis municipal n° 95 relatif à la Politique de l'habitat et du logement et au règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyer abordable (LLA)

- M. Dimitri Grandean, rapporteur de la Commission technique, déclare qu'il ne va pas seulement lire les conclusions, car il pense que c'est quand-même un sujet important vu qu'il y a un règlement. Il va donc expliquer la réflexion des membres de la Commission par rapport à ce règlement.

Il faut comprendre que ce règlement est en grande partie inspiré des recommandations du Canton. La Commission n'est donc pas revenue sur les parties du règlement qui étaient totalement les mêmes que le règlement cadre du Canton. Mais il y a quand-même certaines parties qui ont été ajoutées et il pense qu'il est important que tous les Conseillers en soient conscients. Il va donc les expliquer point par point.

Dans les conditions pour l'octroi de l'un de ces logements LLA, il y a une condition personnelle qui est de se rapprocher d'un réseau familial ou de proches s'étant déjà établis sur le territoire communal. Ce qu'il faut comprendre, c'est que, dans le règlement cadre, on peut normalement demander un LLA si l'on travaille ou si l'on habite déjà dans la commune. Là, avec cette condition, il est également possible de demander un LLA si un membre de la famille habite dans la commune. L'idée de la Municipalité, et la Commission la rejoint, est qu'il y a peut-être des personnes qui ont besoin d'un soutien familial ou qui ont tout simplement envie de revenir à Gland et qui y ont habité pendant longtemps. La Commission n'a pas vu d'objection par rapport à cette condition et l'a acceptée.

La deuxième condition concerne les titres de séjour ou la nationalité. Il y a bien évidemment la nationalité suisse, mais il y a aussi les autorisations de séjour B, C ou F. La Commission n'a pas eu beaucoup de questions sur les permis de séjour B ou C. Par contre, il y en a eu de nombreuses au sujet des permis F. En effet, la Commission n'étant pas composée de juristes, très peu de ses membres comprenaient ce qu'était un permis F, et peut-être qu'un amendement sera proposé à ce sujet. Il pense donc qu'il est important de comprendre ce qu'est un permis F. Dans le rapport, il est mentionné ce qu'est un permis F et ce qui se passe dans les autres communes, où il n'y a pas de condition sur le type de nationalité et les permis B, C ou F sont aussi acceptés. Seule la commune de Nyon a retiré les permis F des personnes pouvant accéder à un LLA. Il pense qu'il est important que les Conseillers comprennent bien cela car des choses qui ont été dites en Commission sont juste fausses.

Finalement, il y a un ajout du nombre maximal d'occupants. L'idée de la Municipalité est de lutter contre des cas où il y aurait une suroccupation du logement, et la Commission a trouvé cela tout à fait raisonnable.

Et finalement il y a la procédure de l'ordre de priorité. Il faut comprendre que la ville de Gland va changer l'ordre de priorité en fonction de la grandeur du logement. Les logements d'une et 2 pièces seront d'abord priorisés pour les personnes âgées. L'idée est que les personnes âgées occupent déjà très certainement un logement dans la Commune, mais peut-être trop grand pour elles ou peut-être pas adapté, et elles souhaiteraient avoir accès à un logement plus petit et surtout un logement protégé. Il faut donc faire en sorte que ces personnes puissent accéder à ce type de logement. Pour les logements de plus de 3 pièces, les familles avec un ou 2 enfants sont avantagées, et ce type de logement serait adapté à la situation familiale. Et là encore, la Commission a trouvé que c'était totalement normal.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président explique que la procédure sera la suivante :
 - Discussion générale sur préavis;
 - Discussion sur le règlement et vote sur le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyer abordable (LLA), chapitre par chapitre;
 - Pour le vote de chaque chapitre, si la parole n'est pas demandée, il sera considéré comme accepté. Si un amendement venait à être présenté, celui-ci sera débattu, puis le chapitre sera voté, amendé ou non, selon la décision du Conseil communal;
 - Discussion et vote sur l'ensemble du règlement précité dans son ensemble tel que proposé ou amendé;
 - Discussion et vote sur l'ensemble du préavis.

Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

Discussion sur le préavis en général.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Discussion et vote sur le Chapitre I « Dispositions générales » (art. 1 et 2)

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et ce chapitre est considéré comme accepté.

Discussion et vote sur le Chapitre II « Conditions d'occupation » (art. 3 à 6)

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et ce chapitre est considéré comme accepté.

Discussion et vote sur le Chapitre III « Procédures et voies de droit » (art. 7 à 11)

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et ce chapitre est considéré comme accepté.

Discussion et vote sur le Chapitre IV « Entrée en vigueur » (art. 12)

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et ce chapitre est considéré comme accepté.

Discussion et vote sur le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyer abordable (LLA) dans son ensemble, tel que proposé

- La discussion est ouverte.

- Mme Véronique Villaine : a une question sur le nombre maximum d'habitants par logement, car elle est quand-même un peu perplexe sur le fait de dire qu'une famille avec 4 enfants n'a même pas droit à un logement, puisque c'est limité à 5 personnes. Elle trouve donc cela un peu compliqué pour les grands logements. Alors elle entend que l'on ne voudrait pas tout d'un coup que des familles arrivent avec les oncles, les tantes, les grands-parents, les cousins et elle ne sait qui d'autre, mais elle trouve quand-même assez restrictif de dire que dans un 4 pièces il ne peut y avoir que 5 personnes et espère que cela ne sera pas appliqué trop à la lettre.
- Mme Isabelle Monney : répond que non. Cela permettrait juste d'éviter d'avoir des situations où une famille avec 3 enfants voudrait absolument un 3 pièces, ce qui serait trop restreint, et il y a quand-même des 5 pièces qui pourraient convenir à des familles de 4 enfants. Il faut également tenir compte de l'âge et du sexe des enfants. Par exemple, s'il y a 3 garçons, ceux-ci peuvent peut-être occuper une chambre ou 2. Mais cela permet d'éviter qu'il y ait vraiment des problématiques de manque de place, que les enfants aient peut-être de la peine à étudier parce que l'appartement est juste trop petit. Mais y aura quand-même une ouverture d'esprit pour les situations d'urgence.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyer abordable (LLA) dans son ensemble est accepté à l'unanimité.

Discussion et vote sur l'ensemble du préavis

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide :

- I. *d'accepter le préavis municipal n° 95 relatif à la Politique de l'habitat et du logement et au règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyer abordable (LLA);*
- II. *d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyer abordables (LLA).*

10. Préavis municipal n° 96 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la refonte de l'échelle des traitements du personnel communal

- Mme Anik Freuler, rapporteur de la majorité de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.
- M. Martin Ahlström, rapporteur de la minorité de la Commission technique, livre tout d'abord quelques pistes et souhaite partager 3 points avec les Conseillers. Il croit que tout le monde est d'accord pour dire que le système actuel des grilles salariales et son fonctionnement à Gland a atteint ses limites. Le système a énormément évolué et tout cela est devenu beaucoup trop vieux, pas adapté, on a besoin de plus de classes, on a besoin de mieux contrôler les égalités salariales, il y a donc un réel besoin de changer ce système. C'est le premier point et là il croit que tout le monde est d'accord.

Le deuxième point est que la Municipalité a fait un véritable travail de fond pour identifier la meilleure solution. Un préavis a déjà été accepté pour l'acquisition de l'outil, et là aujourd'hui il est discuté des prestations pour la mise en œuvre de cet outil, de tout le travail qui doit être fait

par un spécialiste pour justement amener la Commune à se retrouver avec un système optimal, qui corresponde à la réalité et qui fonctionne. La minorité de la Commission est d'avis que la solution proposée par la Municipalité est de loin la meilleure en termes de qualité des prestations et de couverture des besoins. D'autres solutions existent, qui sont certes moins chères, mais qui ne visent pas du tout et qui ne comportent pas du tout les mêmes prestations, on ne peut donc pas vraiment comparer. Puisque le prestataire proposé est une société unipersonnelle, la question s'est également posée sur le danger qui existe si ce prestataire venait à disparaître. La réponse de la Municipalité figure dans le rapport et le risque est absolument mitigé puisque la personne en question va enseigner à l'Administration comment utiliser le système, comment faire les corrections, et d'autres spécialistes avec qui il travaille peuvent également intervenir. En outre, d'autres communes qui utilisent également le même système.

Le troisième point, qui pour lui revêt une importance cruciale, c'est que refuser ce préavis aujourd'hui ne résout strictement rien. On a besoin rapidement de ce nouveau système. Si le Conseil communal refuse ce préavis, le dossier est retourné à la Municipalité, laquelle devra reprendre le travail, devra faire de nouvelles analyses et de nouvelles recherches, et probablement sans aucune garantie de trouver une meilleure solution. Et finalement cela fera perdre 6 à 12 mois, et au 1^{er} janvier 2027 il n'y aura pas de nouveau système mis en place, avec les conséquences que cela comporte, notamment le contrôle au niveau de l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Voilà les 3 motifs principaux de la minorité de la Commission, qui demande effectivement aux Conseillers d'accepter ce préavis.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la minorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : déclare que beaucoup de choses ont été dites au travers des 2 rapports, mais elle souhaite quand-même adresser quelques mots aux Conseillers pour clarifier aussi certaines choses.

Le préavis qui est soumis ce soir au Conseil communal a plusieurs objectifs, mais c'est avant tout une modernisation fondamentale et nécessaire du système salarial pour les employés de la ville de Gland. Le système actuel date de 2012. Il a donc été conçu il y a 15 ans et est maintenant clairement à bout de souffle. La Commune a non seulement grandi, mais les métiers ont changé, se sont diversifiés et professionnalisés, et c'est pour cela qu'aujourd'hui on manque totalement d'outils pour intégrer des nouvelles fonctions spécialisées de manière cohérente. Et dans sa jurisprudence, le Tribunal fédéral rappelle aussi une chose importante. Dans la fonction publique, le principe de l'égalité de traitement exige en principe qu'à travail égal un même salaire soit versé. Alors pour que la Commune puisse appliquer cela d'une manière transparente, équitable et sûre, elle a besoin d'un outil pour la guider.

Ce soir, refuser d'investir dans ce projet, c'est choisir le *statu quo* d'un système qui est obsolète. Comme l'a dit M. Martin Ahlström, cela obligerait effectivement la Municipalité à recommencer le tout. Ce n'est pas cela qui est important, mais ce qui est important c'est que les Conseillers comprennent que la Municipalité a fait un travail de fond pour finalement proposer ce prestataire. Ce montant de CHF 57'000.- est particulièrement bas. Bien sûr que la Municipalité aurait pu solliciter des mandats auprès de gros cabinets comme PVC ou d'autres multinationales, mais le prix de CHF 57'000.- n'aurait pas été réaliste.

Hormis cela, la Municipalité a fait un choix politique et pragmatique qui est un peu différent, celui de privilégier une expertise spécifiquement communale et personnalisée, car elle en a vraiment besoin. Le cabinet HS-HR Consulting qui a été proposé collabore déjà avec de nombreuses communes romandes qui sont, sans exception, pleinement satisfaites de ses prestations. En faisant ce choix, on achète en fait une méthodologie qui a fait ses preuves sur le terrain, et l'avantage est qu'elle offre un benchmark direct et fiable, avec toutes les communes voisines qui travaillent aussi avec ce système.

Avec cet outil, on n'achète pas une prestation de conseil qui nous met dans un tunnel et où l'on fait tous la même chose, ce n'est pas du tout cela. Au contraire, cet outil et sa méthodologie vont permettre au Service des ressources humaines d'être complètement indépendant et de pouvoir gérer les futures évaluations des fonctions. Parce que l'avantage de cet outil est justement qu'une fois acheté, les employés qui savent l'utiliser sont totalement indépendants. Et pour la Municipalité, c'est là une garantie d'un transfert de compétences qui est vraiment durable pour la Ville.

Aussi une question sur la comparaison avec d'autres villes. La ville de Nyon a investi un montant bien plus important que Gland, soit plus de CHF 300'000.-, pour des démarches similaires, mais ces démarches n'ont pas abouti à ce jour. Pour Gland, cette enveloppe comprend non seulement la création de cette nouvelle grille, mais c'est aussi et surtout une analyse qui approfondit des différents modèles salariaux pour des projections financières précises dont la Ville aura aussi besoin par la suite. Cela permettra de donner les données financières indispensables pour piloter la masse salariale d'une manière responsable et durable.

Et ce préavis porte aussi une vision sociale très forte. Il est par exemple prévu qu'une attention et une analyse toute particulière soit dédiée au personnel auxiliaire, qui est aujourd'hui payé à l'heure, et la Municipalité souhaite réussir à identifier et à sécuriser la situation des personnes qui collaborent avec la Ville depuis longtemps et à des taux d'activité qui sont parfois importants. C'est une volonté claire de valoriser leur engagement et de lutter contre la précarité là où les missions sont régulières, pour offrir aussi la reconnaissance qu'ils méritent.

En fait, ce que la Municipalité cherche à travers ce préavis et la raison pour laquelle elle a été convaincue par ce prestataire, c'est l'impartialité et la neutralité des démarches qui sont garanties par ce système. Les candidats que la Municipalité reçoit, mais aussi les collaborateurs, exigent à juste titre de la transparence. En migrant vers un système analytique, chaque salaire sera fixé sur la base de critères objectifs, qui sont neutres du point de vue du genre, éliminant ainsi toute place à l'arbitraire. C'est d'ailleurs, et elle aimerait le dire vraiment et le souligner, une demande formelle et légitime qui a été adressée par la Commission du personnel (ComPer), qui souhaite pouvoir s'appuyer sur un système transparent dans le cadre de la révision du Règlement du personnel et, pour la ComPer, les questions liées à la rémunération sont très importantes. Alors les Conseillers peuvent voir que ces 2 projets, le Règlement du personnel et le préavis qui est proposé ce soir, vont de pair et il faut pouvoir les mener ensemble.

Le rapport de la majorité de la Commission technique regrette en partie une dépense externe. Mais il est malheureusement impossible aujourd'hui de faire autrement. L'Office des ressources humaines n'a tout simplement pas les forces ni les ressources internes nécessaires pour mener de front son travail quotidien et en même temps engager un tel chantier d'analyse statistique et actuarielle. Construire une grille salariale qui est compétitive exige un savoir-faire, exige du temps, et ce sont vraiment des spécialistes qui peuvent aider la Commune à ce sujet. Et, comme déjà dit, faire appel à un expert externe permet à la Municipalité d'ouvrir les portes d'un réseau. Cette méthodologie offrira également ce benchmark qui est précieux avec les autres communes romandes. Cela permettra aussi à la Commune de s'assurer de rester attractive sur le marché de l'emploi.

Le fait de rejeter ce préavis ce soir reviendrait à bloquer le dialogue social que la Municipalité mène actuellement avec la ComPer, à paralyser, en partie du moins, la révision du Règlement du personnel, qui depuis plusieurs mois avance dans des discussions régulières entre la ComPer et le Syndicat suisse du service public (SSSP), avec lesquels la Municipalité travaille sur la relecture des articles. La Municipalité invite vraiment et fermement les Conseillers à dépasser les conclusions de la Commission majoritaire et à accorder ce crédit d'investissement pour développer l'Administration d'une manière moderne, cette Administration qui est soucieuse des égalités de traitement au sein de son personnel.

- M. Rasul Mawjee : déclare que dans la mesure où le président a rappelé qu'il y avait eu un rapport de minorité de la COFIN par le passé, cela ne devait venir que de lui. Les Conseillers avaient choisi d'aller de l'avant. Voilà, c'est fait. Il pense que si le Conseil communal a été de l'avant, a mis ce système et a libéré les budgets pour le mettre en place, il faut aujourd'hui finir

la démarche. Et même s'il avait fait un rapport de minorité dans le passé, il pense qu'il va aujourd'hui soutenir ce préavis pour pouvoir aller de l'avant. Et comparés au budget annuel de CHF 57 Mios, les CHF 57'000.- ne vont pas faire une grande différence.

- Mme Véronique Villaine : a lu ce préavis et il y a une chose qui la dérange, c'est que d'un côté l'on ait acheté le logiciel et que l'on fasse l'implémentation de l'autre. Elle invite donc vraiment la Municipalité, dans des projets futurs, à ne pas saucissonner cela de cette manière, parce que là, comme le Conseil communal a donné son accord pour le logiciel, il est un peu obligé de dire ok pour son implémentation. Ceci dit, elle pense qu'il est vraiment indispensable d'avancer avec ce projet, d'avancer pour les employés et les collaborateurs de la Ville. Elle invite donc les Conseillers à accepter ce préavis, mais ce n'est pas un chèque en blanc à la Municipalité pour les projets futurs. Cette dernière doit faire attention, lorsqu'elle fait ce genre de projet, à ne pas faire acheter le logiciel d'un côté et son implémentation de l'autre.

- Mme Christine Girod : prend bonne note du souhait de Mme Véronique Villaine. Elle aimerait simplement rappeler que le logiciel a été traité dans le préavis municipal n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques. Pourquoi a-t-il été traité dans ce préavis ? Parce que ce préavis demandait un crédit pour avoir une vision sur 3 années, il s'agissait donc d'un préavis pour les investissements, et la demande pour ce logiciel avait sa place dans ce préavis-là, puisque c'est maintenant la politique de la Municipalité de faire passer les préavis en global. Lorsque l'on dit que l'on a acheté et que ce n'est que maintenant que l'on vient sur l'implémentation, elle aimerait juste rappeler que tout comme elle le fait pour les investissements pour le matériel scolaire, la Municipalité n'achète qu'au moment où elle en a besoin. Donc ce logiciel n'est pas encore acheté, il le sera après l'acceptation de ce préavis.

- M. Jérôme Frachebourg : déclare qu'à titre personnel, de par son vécu professionnel dans d'autres projets d'aventures de ce genre, il estime que le montant de CHF 57'000.- n'est pas un montant exagéré. Comme l'a dit Mme la Syndique Christine Girod, selon à qui on s'adresse, on est dans des montants bien supérieurs, on est quand-même une ville de 14'000 habitants.

Si ce préavis venait à être refusé, il a peine à saisir la valeur ajoutée du temps perdu. Il aurait conçu un report, comme l'a fait la COFIN pour obtenir des renseignements supplémentaires qui manquaient. Mais là, repartir à zéro sur quelle base, il ne sait pas. Il ne trouve pas cela très productif.

Et il a un autre argument. Pour lui, c'est un choix opérationnel. Il se voit mal, en tant que Conseiller, savoir mieux que la Municipalité quel consultant ou quel système elle doit choisir. Là il croit qu'il y a un minimum de confiance à donner dans la gestion des ressources humaines et ce genre de choses.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 42 oui, 5 avis contraires, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 96 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la refonte de l'échelle des traitements du personnel communal;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 57'000.- et d'autoriser la Municipalité à engager le mandat de refonte et à acquérir les licences logicielles y relatives;*
- III. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2027;*

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 57'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit la fin de l'étude.*

11. Préavis municipal n° 97 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026

- M. Jean-Daniel Guillod, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2026 représentant au total une augmentation de charges de CHF 316'750.-;*
- la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :*

<i>Excédent de charges prévu au budget 2026</i>	<i>CHF</i>	<i>1'453'850.-</i>
<i>Charges supplémentaires selon préavis n° 97</i>	<i>CHF</i>	<i>316'750.-</i>
<i>Revenus supplémentaires selon préavis n° 97</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>
<i>Adaptation des attributions aux fonds de réserve</i>	<i>CHF</i>	<i>- 45'350.-</i>
<i>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</i>	<i>CHF</i>	<i>1'725'250.-</i>

12. Préavis municipal n° 98 relatif à l'usage du pour-cent culturel en réponse à la motion de M. Nicolas Pellet intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland »

- M. Théophile Mounier, premier membre et rapporteur de la Commission technique, déclare que c'est objet est la réponse directe et attendue à la motion de M. Nicolas Pellet, pour la COFIN, laquelle a été prise en considération par le Conseil communal en mars 2025, qui demandait un cadre clair pour le fameux pourcent culturel. Jusqu'à aujourd'hui, l'application de ce mécanisme à Gland flottait dans ce que la motion appelait un flou artistique. Le Conseil communal votait des crédits d'investissement comprenant des montants culturels très disparates, allant de moins de 1 % pour le Vieux-Bourg à près de 8 % pour de l'éclairage public, sans aucune règle fixe. Avec le présent préavis, la Municipalité joue pleinement le jeu de la transparence en soumettant aux Conseillers un véritable règlement. Elle fixe des paliers, décrit les processus de sélection et ancre les décisions dans le respect strict de la Loi sur les marchés publics, éliminant tout risque de favoritisme ou d'entre-soi.

Cependant, le travail de la Commission a mis en lumière un point de friction financier important concernant le seuil d'entrée du dispositif. C'est la raison pour laquelle dite Commission présente ce soir un amendement unanime à l'art. 4 « Montant » du règlement, à savoir de fixer le seuil d'entrée dans le dispositif du pour-cent culturel à CHF 1 Mio au lieu de CHF 500'000.-, ramenant ainsi l'impact culturel maximal sur un projet d'investissement à 10 % au lieu de 5 % au maximum, ce qui préserve l'équilibre financier de la Commune tout en maintenant l'ambition artistique culturelle.

Il lit finalement les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté et d'adopter le Règlement relatif au pour-cent culturel et aux interventions artistiques dans l'espace public et sur les bâtiments de la Ville de Gland amendé à son art. 4 « Montant ».

Et pour citer Mme la Municipale Isabelle Monnet, il rappelle que la culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité.

- Le président explique que la procédure sera la suivante :
 - Discussion générale sur le préavis;
 - Discussion et vote sur le règlement relatif au pour-cent culturel et aux interventions artistiques dans l'espace public et sur les bâtiments de la Ville de Gland, article par article, avec l'amendement proposé par la Commission technique;
 - Pour le vote de chaque article, si la parole n'est pas demandée, il sera considéré comme accepté. Si un amendement venait à être présenté, celui-ci sera débattu, puis l'article sera voté, amendé ou non, selon la décision du Conseil communal;
 - Discussion et vote sur l'ensemble du règlement précité dans son ensemble tel que proposé ou amendé;
 - Discussion et vote sur l'ensemble du préavis.

Personne ne s'oppose à cette façon de procéder.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'Article 1 « Principe et champ d'application ».
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et cet article est considéré comme accepté.
- La discussion est ouverte sur l'Article 2 « Intervention artistique ».
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et cet article est considéré comme accepté.
- La discussion est ouverte sur l'Article 3 « Base de calcul ».
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et cet article est considéré comme accepté.
- La discussion est ouverte sur l'Article 4 « Montant » et sur l'amendement présenté par la Commission technique à l'al. 1, qui est le suivant :

Le montant réservé pour l'intervention artistique est de :

- CHF 50'000.- pour un montant total d'investissement entre CHF ~~500'000.-~~ **1'000'000.-** et CHF 2'000'000.-
- CHF 100'000.- pour un montant total d'investissement entre CHF 2'000'000.- et CHF 5'000'000.-
- CHF 150'000.- pour un montant total d'investissement entre CHF 5'000'000.- et CHF 15'000'000.-
- 1% du montant total d'investissement dès CHF 15'000'000.-, mais au maximum CHF 500'000.-
- M. Jérôme Frachebourg : serait intéressé d'avoir l'avis de la Municipalité sur l'amendement proposé.
- Mme Isabelle Monney : déclare qu'il est clair qu'au moment où la Municipalité a présenté le règlement, elle imaginait commencer à partir d'un montant de CHF 500'000.-. Lors des discussions avec le rapporteur de la Commission technique, elle a très bien compris où il voulait en venir. En même temps, elle se dit que cela signifie peut-être un peu moins de projets mais des projets qui seront plus ciblés pour un certain montant, et cela peut être tout aussi bénéfique pour la Ville que d'avoir beaucoup de choses à développer en même temps. Parce qu'il est clair que lorsque l'on regarde le plan des investissements, on a tout de même un certain nombre de

préavis qui devraient arriver avec des montants de CHF 500'000.- et s'ils arrivent un peu tous en même temps, on n'aura peut-être pas assez de bras pour développer tous ces projets au niveau du pourcent culturel. Donc la Municipalité peut tout à fait se satisfaire de la proposition de cet amendement. Le plus important pour la Municipalité est d'avoir un règlement et c'est quelque chose qui lui plaît particulièrement ce soir si cela peut être fait, parce qu'elle estime qu'elle laisse un outil important pour la suite au niveau de la culture.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

L'amendement proposé à l'art. 4 al. 1 par la Commission technique est accepté à une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée.

- La discussion est ouverte sur l'art. 4 ainsi amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et cet article amendé est considéré comme accepté.
- La discussion est ouverte sur l'Article 5 « Comptabilisation ».
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et cet article est considéré comme accepté.
- La discussion est ouverte sur l'Article 6 « Procédure et compétences ».
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et cet article est considéré comme accepté.
- La discussion est ouverte sur l'Article 7 « Pérennité des œuvres ».
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et cet article est considéré comme accepté.
- La discussion est ouverte sur l'Article 8 « Entrée en vigueur ».
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et cet article est considéré comme accepté.
- La discussion est ouverte sur le règlement relatif au pour-cent culturel et aux interventions artistiques dans l'espace public et sur les bâtiments de la Ville de Gland dans son ensemble, tel amendé à son art. 4.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Règlement relatif au pour-cent culturel et aux interventions artistiques dans l'espace public et sur les bâtiments de la Ville de Gland amendé à son art. 4 est accepté à une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée.

- La discussion est ouverte sur le préavis dans son ensemble, avec le règlement accepté tel qu'amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide :

- d'accepter le préavis municipal n° 98 relatif à l'usage du pour-cent culturel en réponse à la motion de M. Nicolas Pellet intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland »;*
- d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le règlement relatif au pour-cent culturel et aux interventions artistiques dans l'espace public et sur les bâtiments de la Ville de Gland, amendé à son art. 4.*

AUTRES OBJETS

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulée « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles »

- M. Jean-Marc Jaquier, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - La Commission technique souhaite que les délégués au Conseil intercommunal du RAT défendent l'idée d'augmenter le revenu annuel brut permettant d'accéder aux rabais sur frais de garde pour enfants dans les différentes structures.
 - Elle souhaite également que la Municipalité aborde le pourcentage de participation des communes, dans le but de pouvoir l'augmenter.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité telle que présentée.

- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : a lu avec intérêt les 2 vœux présentés par la Commission technique. Concernant le premier vœu, c'est quelque chose qui est une question ouverte et qui est débattue à chaque fois que la tarification est revue. Concernant le deuxième vœu, en fait il n'y a pas de changement de structure ou de règle à changer, parce qu'en fait les statuts prévoient une participation de 40 % pour les communes et de 60 % pour les parents, et actuellement la tarification moyenne du RAT est d'environ 32 %. Et chaque année, depuis une quinzaine d'années, il se bat pour pouvoir augmenter ce pourcentage à des valeurs un peu plus conséquentes. Donc les statuts, les structures et les règles permettent de le faire. Ce qui manque c'est, dans la salle, des représentants des communes qui soutiennent cette idée. Et lors de la dernière séance du CI du RAT, seuls M. Jean-Daniel Guillod et lui-même étaient présents, tous les autres représentants du Conseil communal de Gland se sont portés pâles. Donc en fait, pour pouvoir faire avancer les choses, il faut que les Conseillers assistent aux séances du CI et qu'ils défendent ces demandes qui sont faites. Ceci se fait en votant, et pour voter il faut être présent.

La seule chose dont il faut tenir compte est que la participation de Gland est d'environ 35 %, représentant à peu près la moitié du budget. Si Gland arrive à 40 % de charges, la structure voudrait que les autres communes viennent soutenir la Ville dans son effort. Et cela peut faire mal aux petites communes. Donc oui, la part de Gland devrait monter de 35 à 37 %, mais il ne faudrait pas aller plus haut parce que sinon le réseau va s'effondrer dans sa globalité. C'est donc un exercice fin, c'est un exercice qui est nécessaire, il s'engage à faire passer ce message, mais il a besoin que les représentants du Conseil communal soient présents et qu'ils le soutiennent lors des débats du CI du RAT.

- M. Sébastien Bertherin : remercie M. Rasul Mawjee, qui a résumé mieux qu'il ne l'aurait dit les mots qu'il pense. Il remercie encore la Municipalité pour le travail effectué. Comme il l'a dit lors de la dernière séance du Conseil communal, on voit que c'est un sujet compliqué, qui s'imbrique, il y a le RAT, il y a les pourcentages, les parents, les enfants, les gens qui n'ont pas d'enfant qui se demandent pourquoi ils paieraient, enfin toutes ces questions. Il pense que là on a déjà une bonne façon de voir les choses et il remercie encore une fois M. Rasul Mawjee. Merci aux délégués, malheureusement il n'est que suppléant, mais si le délégué du GDG venait à ne pas pouvoir assister aux séances du CI, il sera là pour porter la voix, pour aider les familles, pour augmenter un peu ce montant maximum pour les aides. Tout augmente, la classe moyenne souffre de plus en plus, et il serait bien de lui donner un petit coup de pouce.

- Mme Jeannette Weber : souhaite juste apporter une information. Lors de la dernière séance du CI du RAT, une interpellation demandant au CoDir de revoir la grille tarifaire a été déposée. Il y aura évidemment un nouveau CoDir lors de la prochaine législature, et ce sera à lui de revoir cette nouvelle tarification et peut-être augmenter un peu le seuil pour les taxations maximales afin de l'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Elle pense que cela pourrait vraiment être fait via ce biais-là.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulée « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles ».

14. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Albulenë Ukshini Sefa et consorts intitulé « Pour compléter l'aménagement de la place de pique-nique En Ruyre » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mardi 30 juin 2026, à 18h30, à la Salle de Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Ahimara Buffat, UDC

Membres : M. Aurélien Joye, GDG – M. Jean-Luc Nicolet, GDG – Mme Patricia Storti, PLR – Mme Albulenë Ukshini Sefa, PS-Les Vert-e-s.

- Le président croit savoir qu'il y a une proposition de changement d'horaire pour déplacer la séance à 19h00.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare qu'il y avait en effet une personne qui souhaitait modifier l'horaire. Elle propose que les membres de la Commission se réunissent vers elle en fin de séance pour voir si l'on peut maintenir l'heure de la séance à 18h30, ce qui serait idéal, où s'il y a besoin de repousser celle-ci d'une demi-heure.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Le président espère que nouveaux Conseillers de la législature 2026-2031 n'en voudront pas au Conseil communal de ne pas être représentés comme la répartition des commissions de la nouvelle législature le demande. Mais comme la réponse à ce postulat a été proposée à cheval entre 2 législatures, c'est un peu spécial. Néanmoins, il remercie tous les partis d'avoir nommé des membres qui ont été réélus.

Avant de passer au point suivant, le président rappelle que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), ce dernier peut soit renvoyer les propositions présentées à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement les propositions et les renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

15. Postulat de Mme Isabelle Wegmann et de M. Arnaud Durand intitulé « Pour la création d'un registre public des intérêts et participations des membres du Conseil communal et de la Municipalité »

- Le président passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Sébastien Bertherin : déclare qu'il soutient ce postulat. Il trouve que cela s'intègre un peu dans la mouvance de la société actuelle d'expliquer avec qui on travaille, quels intérêts on a. C'est aussi par souci de transparence. Finalement, le fait de dire que l'on est transparent évite m'importe quel quiproquo plutôt que de découvrir des choses après. Il soutient donc personnellement ce postulat.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 32 oui, 11 avis contraires, 11 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de Mme Isabelle Wegmann et de M. Arnaud Durand intitulé « Pour la création d'un registre public des intérêts et participations des membres du Conseil communal et de la Municipalité » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

DIVERS

16. Divers et propositions individuelles

- Mme Regina Bovet : déclare ce qui suit :
« La législature se termine. Pour moi, c'était la 6^{ème} et la dernière. Oui, les années ont passé. J'ai vu grandir Gland du village à la ville. Pour moi c'était une belle aventure. Madame la secrétaire du Conseil, je donne donc officiellement ma démission du Conseil communal aujourd'hui 18 juin 2026. Maintenant il y a de la place pour un nouveau chapitre. Prenez tous soin de notre belle ville à la campagne. Bye ! »
- M. Samuel Freuler : arrivant au terme de son année de présidence, s'adresse en ces termes à l'Assemblée :
« Depuis mon discours du 1^{er} Août, j'ai pris un peu plaisir à écrire des choses et à vous les raconter. En jetant un regard en arrière sur la législature passée, citer quelques chiffres est une bonne base pour une entame à la réflexion. Nous avons au sein de ce Conseil traité 89 préavis, les Conseillers ont déposé 40 interpellations, 22 postulats, dont 4 ont été refusés, et 4 motions, dont une a été acceptée et une retirée. Au-delà de ces chiffres, la Ville a grandi. De magnifiques projets ont été réalisés. Je pensais que Mme la Syndique allait nous en parler un peu, mais on peut penser au Vieux-Bourg, on peut penser au centre sportif, tous les projets que la Municipalité a porté de main de maître et que nous avons soutenus dans leur réalisation. Certains projets ont été initiés sur l'impulsion du Conseil communal, et j'aimerais remercier la Municipalité quand elle le rappelle lors d'une inauguration, au détour d'un discours. Car même si c'est la Municipalité qui réalise le projet et se l'approprie tout au long de son développement, mettre en avant que l'action du Conseil va au-delà de la validation de préavis le jeudi soir est capital.

Je citerai pêle-mêle mais de façon non-exhaustive le parc à chiens, la sécurité en ville, le street workout, la rue cyclable, le réaménagement du secteur en Ruyre, les marques pour inciter au déplacement piéton et le pourcent culturel.

En effet nos concitoyens nous élisent également pour être force de proposition et se voir citer motive et valorise les Conseillers à l'origine des idées.

Au cours de cette législature, nous avons également beaucoup entendu parler de confiance. Le Conseil sait la donner puisque l'écrasante majorité des préavis a été validée tels quels, certains avec des amendements qui donnent parfois même plus de liberté d'action à la Municipalité.

Notre rôle n'est pas de remettre sans cesse en question l'action de la Municipalité, mais nous devons pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause.

Preuve en est, que lors d'un référendum porte sur un préavis, c'est à nous de le défendre devant la population et non pas à la Municipalité qui a préparé le dit préavis.

Nous avons par ailleurs osé refuser 2 préavis, pour l'un d'entre eux en tout cas ce fut pour une meilleure solution au dire même de notre exécutif. Les logements sont restés des logements – dont notre population a grand besoin – et une partie de l'Administration s'est déjà rapprochée de son futur quartier général. Pour la campagne d'image, nous ne saurons jamais, mais pour le moment le dynamisme de notre ville ne semble pas trop en pâtir.

Et n'oublions pas le pauvre préavis n° 7, présenté à l'automne 2021, il est toujours en cours de traitement. Vous aurez compris qu'il s'agit de la patinoire. Là aussi le conseil a été très critique du projet présenté, la Municipalité l'a retiré et remis l'ouvrage sur le métier, tout en admettant que cette pause permettra de bonifier les intentions initiales.

Enfin je voudrais revenir sur un point que j'ai déjà évoqué comme conseiller. L'aménagement du territoire fait partie des compétences du conseil communal, et je crois qu'il faut repenser les interactions entre la Municipalité, la Commission ad-hoc ainsi que le Conseil. Le processus actuel produit trop de frustrations liées au fait que les Conseillers votent tout en bout de chaîne un projet développé longuement et parfois coûteusement, et qu'il est impossible de remettre en cause. Et quand nous le faisons le résultat n'est pas forcément à la hauteur de nos attentes. Comme déjà dit plus haut, c'est nous qui devons défendre nos décisions devant la population et j'incite donc les différentes personnes concernées de prendre ce sujet à bras le corps.

Je vous encourage dès lors à continuer à challenger les propositions de notre exécutif, car à 75, parfois des idées encore plus brillantes peuvent prendre forme.

Le Conseil de ce soir s'annonçait long. Je crois que l'amendement du préavis n° 92 n'a malheureusement pas permis de regarder tranquillement le match autour d'un petit four à l'apéro. Je me suis appliqué à adopter un débit de mitrailleuse, mais cela n'a pas suffi.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, je déclare la présente séance du Conseil communal close. Je vous remercie de votre présence ici ce soir, ainsi que de la qualité des débats et des rapports. Je vous donne rendez-vous le jeudi 27 août 2026 à 19h30 dans cette même salle pour la première séance du Conseil communal de la législature 2026-2031, sous la houlette de notre nouveau président M. Pellet. Bon été à tous et bonnes vacances à tous ceux qui en prennent ! »

La séance est levée. Il est 21h45.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Samuel Freuler



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexe¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement.
2. Postulat de Mme Isabelle Wegmann et M. Arnaud Durand intitulé « Pour la création d'un registre public des intérêts et participations des membres du Conseil communal et de la Municipalité ».

¹ L'annexe est uniquement publiée sur le site Internet de la ville de Gland

